



Syndicat National de l'Éducation Physique et sportive
76 rue des rondeaux, 75020 Paris



Pour Chloé, tout
a commencé en
Éducation
Physique et
Sportive !

SE SYNDIQUER

Contractuel : une cotisation à 42 euros :
un petit trou dans le porte-monnaie, un grand pas
pour vous et pour l'EPS

Les luttes que l'on a menées avec la profession et ses résultats :

*Augmentation du nombre de postes au concours.
Retour à un mi-temps pour les concours externes.
Maintien de l'heure de coordination EPS, remise en
question lors des premières négociations sur le mé-
tier.*

*Ecriture d'un nouveau décret confirmant le forfait 3
heures d'AS.*

Les luttes que l'on continuera de mener avec la profession :

*Améliorations des conditions de travail.
Plan de recrutement pluri annuel.
Reconnaissance de la pénibilité spécifique de notre
métier.
Place et contenus de l'EPS.
Revalorisation des salaires.*

Plus nous serons nombreux à être syndiqués, plus nous pèserons dans le rapport de force, plus nos débats seront riches, mieux nous ferons avancer le métier.

CAPEPS 2014

CONCOURS INTERNE

LES POSTES

Les suppressions massives de postes de ces dernières années (notamment en EPS) ont entraîné un recrutement important de personnels précaires et des dégradations importantes des conditions de travail de l'ensemble des enseignants.

Même si le nombre de postes au CAPEPS externe a augmenté, nous ne pouvons pas en dire autant du nombre de postes à l'interne. Le nombre de candidats -1 397 à l'interne pour 55 postes et 2 750 à l'externe pour 710 postes- parle de lui-même. Avec 2 000 enseignants d'EPS non titulaires, les 125 postes ouverts cette année aux concours interne et réservé ne vont pas résorber de manière significative la précarité dans notre discipline.

Le ministère doit augmenter les recrutements au CAPEPS interne 2014.

Pour couvrir les départs en retraite, résorber la précarité, assurer les horaires et les remplacements, améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, lycées et universités, il faut recruter plus.

C'est une revendication que le SNEP continuera de porter avec détermination!

Ce sont au moins 1 500 postes enseignants d'EPS par an pendant 5 ans qu'il faut pour notre discipline.

LA FORMATION

Malheureusement, l'accès à la formation des lauréats et des candidats aux concours interne et réservé n'est pas acquis. Nous revendiquons que les lauréats et candidats puissent accéder de manière systématique à la formation initiale ou continue, et qu'ils puissent bénéficier d'une décharge horaire leur permettant d'approfondir tous les aspects du métier.

LE SNEP A VOS COTES

Par des publications régulières, bulletin syndical, site, revue Contre Pied, le SNEP vous tient informés des sujets d'actualité sur le métier.

A tout moment vous pouvez joindre, localement ou nationalement, les équipes militantes du SNEP. Elles sauront se rendre disponibles pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Référez-vous aux adresses et n° de tél publiés sur le site (onglet contacts).

LES DATES A VENIR

CAPEPS interne :

Résultats d'admissibilité 27 mars 2014

Dépôt des dossiers avant le 28 avril 2014

Epreuves d'admission du 11 mai au 16 mai 2014

Résultats d'admission 22 mai 2014

CAPEPS réservé:

Résultats d'admissibilité 12 février 2014

Epreuves d'admission du 10 mars au 13 mars 2014

Résultats d'admission 19 mars 2014

CAPEPS externe:

Résultats d'admissibilité 14 mai 2014

Epreuves d'admission du 13 juin au 6 juillet 2014

Résultats d'admission 11 juillet 2014



SYNDICALISATION 2013-2014

SNEP 76 RUE DES RONDEAUX 75020 PARIS

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom

nom de JF

prénom

ADRESSE auxiliaire

voie

complément d'adresse

code postal et localité

@dresse mèl

fixe : mobile : 0

code établissement

nom

voie

code postal et localité

ECHELON ou Groupe pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE			
	TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date signature

ENVOI du BULLETIN - pour l'étranger ajouter 15€ de supplément avion

- adresse personnelle adresse établissement
- Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
- Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

COTISATIONS SNEP 2013-2014

◆ Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		137 €	144 €	151 €	156 €	165 €	177 €	189 €	204 €	219 €
Prof : Hors Classe	165 €	187 €	200 €	214 €	232 €	247 €	261 €				
Bi-admissible			140 €	147 €	156 €	167 €	176 €	189 €	204 €	219 €	229 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		159 €	173 €	185 €	198 €	212 €	228 €	245 €	261 €	274 €
Agrégé Hors Classe	219 €	232 €	245 €	261 €	274 €	294 €	305 €	321 €			
AE-CE-PEGC		113 €	120 €	125 €	131 €	138 €	145 €	153 €	161 €	170 €	180 €
CE-PEGC Hors Classe			170 €	180 €	204 €	219 €					
CE-PEGC Classe Ex.	204 €	221 €	232 €	247 €	261 €						
MA et CDI	101 €	109 €	112 €	120 €	128 €	135 €	145 €				

AUTRES SITUATIONS

- Concours externe ◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires : 100€ ◆ Agrégé stagiaires : 110€
- ◆ Vacataire 42 € - Contractuel 42 € ◆ Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€
- ◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de service ◆ Stagiaires non reclassés : selon échelon de la catégorie d'origine
- ◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

- ◆ Non titulaire non réemployé 30€ ◆ Etudiant (fournir un justificatif) 30€

Etranger : ajouter supplément avion (15€)

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

Retraités et Contrats Locaux HDF

Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Groupe		Cotisation
Inférieur à 1000€	1		46 €
entre 1001€ et 1300€	2		63 €
entre 1301€ et 1550€	3		78 €
entre 1551€ et 1800€	4		89 €
entre 1801€ et 2050€	5		98 €
entre 2051€ et 2300€	6		112 €
entre 2301€ et 2500€	7		128 €
entre 2501€ et 2700€	8		142 €
entre 2701€ et 2900€	9		154 €
supérieur à 2900€	10		182 €

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP

Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous

Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement

Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP



Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

Nom

Prenom

Adresse

Compl. Adresse

Code Postal - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Pour le compte du

SNEP

76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

à : le :

Signature

Paiement : Recurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS